

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/06

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 12 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 15 ; Nombre de votants : 17

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM – M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULU-MARTINAT à Mme CUEILLENS - M. GEYRES à M. JAFFRES.

Excusés : Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme COUDERC - Mme MESSERLI - M. CHAULET.

Objet : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Vic-Accueil :

La convention pluriannuelle d'objectifs et de financement (2023-2025) étant arrivée à terme, il convient conclure une nouvelle convention. La conclusion d'une telle convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

L'association Vic-Accueil doit rédiger cette année un nouveau projet pour le centre social. Elle propose dans l'attente de la présentation de ce nouveau projet, de prolonger l'actuelle convention par avenant pour une durée d'un an afin que la prochaine convention soit concomitante avec la mise en œuvre du nouveau projet pour le centre social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite ci-après annexé.

Publié le 26 février 2026
En Préfecture le 26 février 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le 20 février 2026

Madame le Maire,
Barbara NETO

